quatre colonnes dressées à quelques pas de l'autre.

» L'architecte, ne voulant pas masquer tout à fait la grande aiguille de pierre de Sésostris, avait laissé à nu la tête du monolithe et l'avait ornée d'un grand bouclier traversé d'une palme, symbole de la victoire.

» L'autel faisait face à l'Arc-de-Triomphe ; on y montait par vingt-cinq marches recouvertes de riches tapis : au bas des degrés, sur des piédestaux, on voyait à droite la statue de *la Paix*, œuvre de M. Klagmann ; à gauche, une seconde statue représentant *les Cultes*, due au ciseau de M. Dierbelte.

» Trois grandes statues de quinze pieds ornaient les trois autres compartimens de l'autel. En face de la rue Nationale s'élevait la *Liberté* ayant rompu ses chaînes, par MM. Retrez et Aurelin. Sur la face, regardant les Tuileries, l'*Egalité* avec le terrible niveau, si bien interprété par les socialistes. Cette statue est l'œuvre des sculpteurs Chambart et Gruyère. Le *Fraternité*, voulant donner sans doute quelques leçons à certains représentans interrupteurs et turbulens, avait été placée vis-à-vis le palais législatif. MM. Pollet et Levêque étaient les auteurs de cette statue. Ces colosses de sculpture ont été exécutés en quatre jours.

» La place de la concorde était en outre cernée par une armée de colonnes sur lesquelles étaient inscrits les noms de nos départemens et de nos colonies ; ces colonnes se reliaient entre elles par des grappes et des festons de fleurs. Entre ces colonnes, peintes par MM. Séchan et Desplechin, on avait dressé des vases de fleurs comme célébration du mois de mai. Sur les quadrangles en bitume, vingt trophées avaient été élevés d'où sortaient flottans dix drapeaux tricolores, greffés à un bouclier de fer.

» La rue nationale n'avait pas été oubliée par les décorateurs. On y voyait aussi des pyramides, surmontés de trépieds ornés de fleurs et vingt-six lampadaires.

» Le pont de la Concorde avait à ses angles quatre colonnes, surmontées de quatre statues ; l'*Industrie*, l'*Agriculture*, les *Arts* et le *Commerce*. MM. Dalgan et Petit sont les auteurs de ces quatre statues. Sur les autres socles du pont, des pyramides lumineuses sont destinées à réfléter pendant la soirée l'éclat des décorations.

» Les quatre grands mâts vénitiens, avec leurs bannières flottantes, étaient comme les porte-étendard de ces bataillons de colonnes, de pilastres et de trophées.

» Sur les flancs de l'autel, des estrades élevées à quatre pieds du sol avaient été réservées pour les membres de l'Assemblée, les membres du corps diplomatique, le conseil d'état, la cour de cassation, la cour des comptes, l'Institut, l'Université, la cour d'appel, les préfets de la Seine et de police, les secrétaires généraux des deux préfectures, le conseil de préfecture, la commission municipale et départementale, les maires d'arrondissement, les tribunaux de première instance et de commerce, les officiers généraux présens à Paris, les conseils des ponts-et-chaussées et des mines, l'état-major de la garde nationale et de l'armée de terre et de mer.

» Dès huit heures du matin, toutes les rues qui débouchent de la rue du faubourg Saint-Honoré, depuis la place Beauvau jusqu'à la rue Saint-Honoré, toutes les communications qui aboutissent à la place de la Concorde, à l'exception du pont et de la rue de même nom, les abords du palais législatif par le quai d'Orsay étaient interceptés. Toutes les mesures d'ordre et de sûreté publique étaient prises ; le bataillon de sous-garde-nationale convoqué dans chaque légion pour cette cérémonie, avec sapeurs, trente tambours, musique et drapeaux, colonel en tête, se rendait aux positions qui lui étaient désignées. La 3e légion de Paris a fourni à elle seule un bataillon de 1,200 hommes.

» Un bataillon de chaque légion de la garde nationale a formait la haie depuis le palais de l'Assemblée jusqu'à l'église de la Madeleine, et depuis l'obélisque jusqu'à l'Elysée. La 1re légion a fourni la garde de l'autel.

» Huit bataillons de la division du général Guilabert formaient la haie de gauche, sous les ordres du général Farcy, leur droite s'appuyant au palais de l'Elysée, leur gauche au fossé de la place de la Concorde. La haie de droite était soutenue par un cordon de sentinelles d'infanterie, placées en arrière d'elle, à quatre pas d'intervalle les uns des autres.

» Le bataillon de gendarmerie mobile était chargé du maintien de l'ordre sur la place même, et les autres corps de la brigade de caserne étaient réunis dans la cour des Tuileries.

» A neuf heures un quart, le canon des Invalides a annoncé le départ de l'Assemblée nationale de son palais en cortège. M. Marrast, précédé de ses agens d'Etat et des huissiers ordinaires de l'Assemblée, marchait en tête ; puis venaient les vice-présidens, MM. Billault, Grévy, Lamoricière, Goudchaux, les secrétaires, les questeurs et les représentans, au nombre d'environ cent cents. Le président, M. Marrast, est venu se placer devant l'autel sur un fauteuil, et le bureau de l'Assemblée à droite ; les représentans, parmi lesquels nous avons remarqué tous les ecclésiastiques qui en font partie, ont pris place sur l'estrade élevée à droite.

» Les ministres, en habit de ville, à l'exception du ministre de la guerre qui était en uniforme de général de division, se sont placés à gauche de l'autel, à côté des maréchaux de France, MM. Sébastiani, Reille et Oudinot, de l'amiral de La Bruyère. Le chapitre de Saint-Denis et celui de la métropole, représentés à la cérémonie par plusieurs de leurs membres, avaient des places réservées autour de l'autel.

» Le clergé, au nombre de plus de 800 ecclésiastiques, est arrivé processionnellement, croix en tête, sur deux longues files, de l'église de la Madeleine ; M. l'archevêque, assisté de MM. Buquet et Bibours, ses vicaires généraux, précédé de sa croix, avec la crosse en main et la mitre, bénissant son passage cette armée de baïonnettes et la population qui se pressait de toutes parts aux fenêtres de nos balcons, formait le cortège religieux.

» Arrivé à l'autel, l'archevêque s'est assis sur un fauteuil faisant face à la grande avenue des Champs-Elysées.

» Le président de la République, en uniforme de général de la garde nationale, portant le grand-cordon de la Légion-d'Honneur, entouré du ministère de la guerre et du corps d'officiers-généraux, est arrivé à cheval par l'avenue de Marigny, la garde nationale et la troupe de ligne bordaient la haie et la garde nationale à cheval composait son escorte. Descendu de cheval, le président, suivi de ses aides de camp et officiers d'ordonnance, est venu devant l'autel, où, après avoir salué le prélat, il s'est placé au pied, sur un fauteuil. Il avait à sa droite M. Marrast, et à sa gauche M. Boulay (de la Meurthe), vice président de la République.

» Le corps diplomatique, le conseil d'Etat (en dernier en habit noir), la Cour de cassation, la Cour des comptes, l'Institut, l'Université, la Cour d'appel, en robes ; le conseil général de la Seine, le préfet, M. Berger, en habit noir, les maires de Paris, les tribunaux, l'Ordre des avocats, les officiers généraux en retraite, l'Ecole Polytechnique, en costume, étaient sur l'estrade à gauche de l'autel.

» Le *Te Deum* a été entonné par M. l'archevêque, et annoncé par cent et un coups de canon. Le *Te Deum*, composé par M. Elwart, professeur au Conservatoire, a été exécuté sous sa direction, par les chœurs de cet établissement, qui se trouvaient sur une estrade ménagée derrière l'autel. Après l'oraison d'actions de grâces, les chœurs ont entonné le *Domine salvam fac Rempublicam*, composé également par M. Elwart, en marche militaire. L'œuvre et l'exécution sont parfaites et ont été fort applaudies.

» La cérémonie s'est terminée par la bénédiction épiscopale, au roulement des tambours.

» Le clergé, resté en colonne, a repris sa marche processionnelle le long de la rue Nationale, M. l'archevêque est descendu, suivi du président, du vice-président de la République, et du président de l'Assemblée.

» Après quelques paroles pleines de dignité pour le président de la République, le prélat s'est mis en marche, donnant sa bénédiction en traversant cet immense cordon de troupes. A midi, le clergé rentrait à la Madeleine.

» Le président de la République est rentré au palais de l'Elysée au milieu des acclamations les plus vives et des cris de *vive la République!* et *vive la France!*

» L'Assemblée a regagné en corps le palais législatif, escortée, comme à sa sortie, par un escadron de lanciers.

» Le canon des Invalides a annoncé la fin du service religieux, qui s'est accompli dans un profond recueillement et avec l'ordre le plus parfait, grâce aux mesures prises par le préfet de police. »

On lit dans le *Moniteur* du 4 mai :

« Le gouvernement a pensé que l'anniversaire du 4 mai, qui rappelle la proclamation de la République par l'Assemblée Nationale, devait être signalé par un grand acte de clémence. Près de trois mille insurgés sont encore aujourd'hui dans l'attente d'une mesure qui règle définitivement le mode et les effets de la transportation. La commission qui a été chargée de la révision des dossiers, les partage en deux catégories principales. Douze cent vingt-cinq transportés, ceux que leurs antécédens et leur conduite actuelle faisaient considérer comme les plus dangereux, ont été renfermés dans le fort de Belle-Isle-en-mer. Quatorze cent neuf, qui paraissent présenter plus de garanties, sont restés détenus sur les pontons avec la perspective d'une libération plus prochaine. Sur ce nombre, cent qui sont vingt-trois, jugés les plus intéressans et les moins rebelles aux principes de l'ordre, ont déjà éprouvé les effets de la clémence du pouvoir. Quant aux douze cent vingt-huit sur le sort desquels on n'avait pas encore prononcé, le président de la République, sur la proposition du ministre de l'intérieur, a décidé aujourd'hui qu'ils seraient rendus à la liberté. Mais la libération d'un si grand nombre de détenus ne peut pas être simultanée ; elle ne sera successivement, de manière à éviter un contact trop soudain entre ceux qui ont attaqué la loi et ceux qui ont combattu pour la défendre. Il faut encore que tous ces détenus, en rentrant dans la société, y trouvent des moyens d'existence. C'est à résoudre promptement ces difficultés pratiques que l'administration va s'appliquer. »

On écrit d'Oran, le 25 avril :

« Les nouvelles arrivées le 21 de Tanger, par le bâtiment à vapeur l'*Eclaireur*, ont produit une vive sensation. Des dépêches ont été expédiées au général Pélissier, en expédition dans l'intérieur, et l'on va sans doute prendre les mesures nécessaires sur la frontière marocaine pour faire face à toutes les éventualités.

» D'après les derniers avis de Tanger, la position de notre chargé d'affaires dans cette ville était devenue intolérable. On espère que le gouvernement de la République jugera à propos de frapper un coup vigoureux ; il comprendra sans doute qu'en l'état des choses, nous ne pouvons négocier avec Abderrhaman qu'à coups de canon. »

ANGLETERRE.

C'était lundi, 7 mai, que le bill voté par la chambre des communes d'Angleterre, pour la réforme des lois de navigation, devait être discuté dans la chambre des lords. Le parti protectionniste avait, par l'organe de son plus illustre orateur, lord Stanley, déclaré qu'il ferait au bill une opposition décidée. Lord Stanley avait dit, en présentant quelques pétitions :

» Je profite de cette occasion pour déclarer que je résisterai à cette mesure avec toute l'énergie qui sera en mon pouvoir. Je n'y épargnerai ni peine ni efforts, et je compte qu'aucune menace, quelle qu'elle soit, aucune appréhension, aucune crainte de difficultés n'empêcheront la chambre des lords de la rejeter, pas plus qu'elles ne m'empêcheront de le combattre. »

Bien que cette déclaration ait été appuyée au dehors par des manifestations publiques que les protectionnistes ont provoquées, on était sûr que le bill passerait. Le duc de Wellington, dont l'autorité augmente avec l'âge, lui donne son appui, et même une réunion de tories tenue chez lord Lonsdale, reculant devant les difficultés qu'entraînerait le rejet du bill, avait résolu de s'abstenir de voter.

Dans la séance de la chambre des communes du 4, le chancelier de l'échiquier a présenté à la Chambre réunie en comité deux propositions : l'une pour avancer 300,000 livres aux propriétaires irlandais, pour l'amélioration du sol, et l'autre de 200,000 livres additionnelles pour encourager les travaux de desséchement par canalisation. Ces deux propositions ont été adoptées.

On lit dans le *Standard* du 5 mai :

« Les nouvelles arrivées du Canada par *le Herrman*, parti de New-York le 20 avril, sont de la plus haute importance. Les partisans de la ligue britannique s'étaient réunis et avaient blâmé le gouvernement d'abandonner les grands intérêts du pays pour soutenir les Canadiens français, et déclaré qu'ils emploieraient tous les moyens constitutionnels en leur pouvoir pour obtenir le redressement de leurs griefs. Lord Elgin n'avait pas encore signé le bill d'indemnité, mais on croyait qu'il le signerait dès que l'indignation causée par cette mesure aurait cessé. »

ITALIE.

ETATS ROMAINS.

Après les faits du 30 avril et du 1er mai, le corps expéditionnaire n'a plus rien tenté contre Rome, dans l'attente des renforts qui lui parvenaient chaque jour de Marseille et de Toulon. Le général Oudinot était déjà à la tête de 18,000 hommes. L'attaque devait avoir lieu le 15. Dans la première affaire, les Français ont perdu 700 hommes entre tués et blessés, et bon nombre de prisonniers.

On lit dans la *Sentinelle* de Toulon du 9 mai :

« En ce moment tous nos bâtimens ont porté le complément du personnel et du matériel affectés à la première expédition. On vient de donner des ordres dans notre port pour transporter cinq mille hommes de plus à Civita-Vecchia. Déjà on a embarqué aujourd'hui une partie des escadrons de cavalerie arrivés ce matin. »

Le corps d'armée du roi de Naples a continué sa marche sur Rome. On dit que son avant-garde a été battue par le général Garibaldi. Les nouvelles du 6, à 5 heures du soir, portent que ce général était à Tivoli pour s'opposer à la marche des Napolitains.

Des lettres de Livourne reçues le 8 à Marseille par le bateau à vapeur le *Lombardo* affirmaient que les Napolitains étaient entrés dans les Etats-Romains et que leurs avant postes étaient déjà à Rieti.

M. le préfet des Bouches-du-Rhône a reçu le 9 mai au soir la dépêche télégraphique que suivante :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, 9 mai 1849, 11 h. du matin,

Le ministre de l'intérieur à MM. les préfets.

» Rassurez la population. Les nouvelles qu'on avait répandues sur la lutte engagée devant Rome étaient inexactes. Le gouvernement vient de recevoir du général Oudinot une dépêche envoyée de Paolo, le 4 courant, qui contient ce qui suit :

» La troisième brigade (5,000 hommes) est débarquée. Le quartier-général est à Paolo avec la deuxième brigade. La première est à Polidoro à six lieues de Rome. Les Napolitains sont en marche. Nous occuperons la ville avant eux. D'environ six cents prisonniers à Toulon. Rien ne peut donner une idée de l'ardeur de nos soldats. Nos blessés, au nombre de 159, partent pour Bastia sur le *Sané*. »

Le *Temps*, journal napolitain, annonce le débarquement à Terracine d'une troupe de 500 espagnols qui se sont, dit-il, emparés de la ville. Ils y étaient entrés au cri de vive Pie IX ! et aux acclamations du peuple. A peine cet événement eût-il été connu, que le roi de Naples est arrivé avec ses troupes. Il a félicité le commandant espagnol et a passé ses soldats en revue. Après quoi, ceux-ci, ayant remis aux Napolitains la garde des forts, sont remontés à bord de leurs navires.

TOSCANE.

Le grand-duc de Toscane a délégué provisoirement tous ses pouvoirs au comte Serristori, qui administrera l'état avec le titre de commissaire extraordinaire, jusqu'au retour prochain du grand-duc. M. Serristori a confirmé dans leurs fonctions les ministres nommés après la chute de Guerrazzi.

Les troupes autrichiennes sont entrées à Livourne le 10 mai, après un bombardement qui a duré un jour entier.

PIÉMONT.

D'après une lettre de Turin du 2 mai, le maréchal Radetzky aurait invité les plénipotentiaires piémontais, MM. Boncompagni et Dabormida, à revenir à Milan pour reprendre les négociations de la paix sur les bases fixées précédemment. Mais le ministère piémontais aurait refusé, en disant que du moment où le maréchal Radetzky exigeait l'exécution de l'article 3 de l'armistice, et occupait Alexandrie malgré les promesses faites au roi Victor-Emmanuel, le gouvernement sarde ne pensait plus devoir s'en tenir aux premières bases, ajoutant que la non-occupation d'Alexandrie était pour lui une garantie envers le peuple et un moyen de lui faire accepter la paix qu'on aurait conclue ; qu'enfin à présent il faut poser d'autres bases à la négociation pour la reprendre.

Le général Delaunay s'est démis de ses fonctions de président du conseil et ministre des affaires étrangères. Le marquis Massimo d'Azeglio a été nommé à sa place.

VENISE.

On écrit de Mestre, le 7 mai, à la *Gazette de Vienne* :

« Le 6 mai, le bombardement a été repris contre le fort de Mestre. La seconde parallèle est terminée et l'on s'occupe à ouvrir la tranchée. Le maréchal Radetzky paraît être sûr du succès. Après avoir manifesté à l'armée sa pleine satisfaction relativement aux opérations suivies par elle, il est reparti pour Milan avec le ministre du commerce chevalier de Bruck. »

Le commandant du second corps de l'armée autrichienne de réserve stationné à Papadopoli près de Mestre a fait parvenir la note suivante aux consuls des puissances neutres à Venise :

« Quartier-général de Papadopoli près de Mestre, le 10 mai 1849.

» Je remplis un devoir, en priant le consulat de S. M. la reine d'Angleterre et celui de la République française de prévenir MM. les commandants des vaisseaux de ces puissances de quitter les eaux de Venise avec leurs bâtimens de guerre respectifs dans le délai qui s'écoulera entre le 10 et le 20 mai 1849, la présence des bâtimens étrangers ne pouvant être tolérée du jour où le blocus de Venise devient en état de siége.

» En ce qui concerne la sûreté des sujets appartenant aux Etats que vous représentez, j'ai l'honneur de vous inviter à prendre vos mesures en conséquences, jusqu'au terme fixé, une sortie plus tardive ne pouvant avoir lieu qu'au désavantage des assiégeans.

» Ne sachant pas quels sont les consuls d'autres puissances neutres qui résident à Venise, je prie MM. les consuls de la reine d'Angleterre et de la République Française de vouloir bien leur communiquer cette note.

» Le lieutenant-général commandant le second corps d'armée de S. M. l'Empereur d'Autriche.

» HAYNAU »

SICILE.

La nouvelle suivante est arrivée à Naples par voie télégraphique :

Le colonel Nunziante, à Catane, à S. Exc. le ministre de la guerre, à Naples.

» 26 avril.

» Palerme s'est soumise avec toute la Sicile.

» Une députation, que j'accompagne, se rend auprès du général commandant en chef pour lui présenter l'acte de la soumission *pure et simple*. »

ALLEMAGNE.

AUTRICHE.

Les nouvelles de Vienne reçues par le bateau français vont jusqu'au 1er mai. L'armée autrichienne suit toujours son mouvement de retraite, en partie par suite des échecs qu'elle a éprouvés sous Acs et sous Raab, et en partie pour se concentrer autour de Pressburg et ainsi se trouver plus à portée des Russes qui arrivent du côté de la Moravie. Nous avons déjà annoncé que les Hongrois se sont portés vers le nord dans le comitat de Trentschin. Nous apprenons, par des correspondances plus récentes, qu'un corps de 15,000 Hongrois est entré dans le comitat de Thuroczi ; c'est donc sans doute pour s'opposer au passage du corps d'armée russe, dont une partie au moins doit arriver par le défilé de Jablunka. Voici du reste quelques fragmens de correspondances que nous choisissons parmi celles qui nous semblent moins suspectes et n'offrent pas trop de contradictions.

On écrit de Vienne, le 1er mai, à la *Gazette de Cologne* :

« Les troupes autrichiennes ont essuyé une grave défaite près d'Acs, et ont perdu beaucoup de canons. Le général Weldon a transporté son quartier-général jusqu'à la frontière, sinon au delà. On peut donc dire qu'il a évacué la Hongrie.

» Les Maggyars, au nombre de 15,000, avec trente canons, sont entrés dans le comitat de Thuroczy, et ils occupent déjà Kaschau et Eperies. Des voyageurs arrivés à Vienne le 30 avril assurent que Bude est toujours occupé par les Autrichiens, de même que Pesth par les Maggyars, Kossuth est à Debreczin, où circulent les bruits les plus étranges sur la proclamation d'une nouvelle forme de gouvernement. La Diète est convoquée à Pesth pour le 10 mai.

» Hier le lieutenant-général russe de Berg est arrivé ici de Saint-Pétersbourg ; il a apporté le consentement de l'empereur à une occupation militaire de l'armée russe contre les Polonais et les Hongrois. Le général Rudiger aura le commandement en chef de l'armée russe. Les Maggyars menacent la Moravie et la Styrie ; ils y ont déjà pénétré. La Basse-Autriche est protégée par un camp de 60,000 hommes, près de Pressburg. Il est probable que le général Weldon ne prendra pas l'offensive avant l'arrivée du corps d'armée russe, le 6, dans le Marchfeld. »

On lit dans le *Lloyd* de Vienne en date du 9 :

« Sous le commandement du prince Paskewitch marchent, en ce moment, 106,000 hommes de troupes russes, parmi lesquels 23,000 de cavalerie ; parte de ces troupes se trouve déjà sur notre sol. Le 5 mai, passèrent 17,000 hommes par Cracovie venant de ce côté-ci ; le jour d'après marchèrent 22,000 hommes avec 11,250 chevaux. Hier (8 mai), 15,000 hommes entrèrent sur le sol autrichien par Tarnogrod et 26,000 par Brody ; avec 9,800 chevaux. Aujourd'hui (9 mai) entrent 17,000 hommes à Wolosczyn et après-demain 9,000 autres les suivront par Husnyatyn. »

Le corps d'armée du ban Jellacich, sur lequel il régnait une si grande incertitude, est entré le 8 mai à Esseg. On n'en connaît pas exactement le chiffre ; mais, à l'exception des chasseurs, c'est une armée toute slave. Le ban a été reçu à Zagabria avec de grandes démonstrations d'enthousiasme. Le soir toute la ville a été illuminée.

La *Gazette de Cologne* contient une correspondance de Vienne, du 2 mai, d'où il résulterait que l'armée impériale avait évacué Raab et s'était retirée jusqu'à Wiesselbourg, et que les Hongrois s'étaient rendus maîtres de Presbourg. Cette dernière nouvelle est donnée, toutefois, sous une forme très dubitative.

La rédaction du journal est étrangère à la publication de l'article suivant, traduit du *Correspondant Autrichien* du 21 avril 1849.

(*Communiqué.*)

L'ÉMIGRATION POLONAISE DANS LES ANNÉES 1848 et 1849.

» Parmi les faits difficiles à expliquer de notre époque il faut compter l'apathique indifférence du public lisant les journaux, qui fait que même les hommes hounêtes et bien pensants accueillent comme une sorte de phénomène naturel ou de fatalité inévitable la participation des révolutionnaires polonais à toutes les révolutions, à toutes les séditions, à toutes les guerres civiles de l'Europe. Etat moderne d'*instantia*, (1) l'émigration polonaise roule pour ainsi dire à la surface de l'Europe, se jette comme de mer mauvaise matière inflammatoire sur tous les points ulcérés, apporte la guerre à toute la société européenne et menace de feu et de sang, de ruine et de destruction la civilisation de l'Occident tout entier. Mais partout où ces agens de troubles du continent s'abattent pour plus ou moins de temps afin de rassembler des forces nouvelles pour de nouvelles excursions, ils invoquent le droit sacré de l'hospitalité. Chaque fois qu'ils succombent quelque part aux armes d'un pouvoir politique légitime, ils remplissent l'air de leurs lamentations, se récrient contre de prétendus traitemens tyranniques et réclament l'impunité et l'amnistie comme un privilége bien acquis et qui n'admet aucune discussion ultérieure. On ne croirait jamais ce que peuvent auprès du libéralisme vulgaire l'assurance et l'effronterie d'une horde d'aventuriers.

» Cette position contre nature des émigrés polonais vis-à-vis de la société politique de l'Europe se révèle dès l'année 1831. Après une lutte de neuf mois, l'insurrection polonaise de 1831 succomba moins à la supériorité des armes russes que pour avoir trahi sa propre cause et par suite de la profonde incapacité des insurgés à se gouverner eux-mêmes. Une partie de l'armée polonaise, encore nombreuse, massacra ses chefs ; une autre partie se débanda dans le plus affreux désordre. La plupart chercheront un refuge sur le sol autrichien et prussien pour se soustraire au châtiment qui les attendait dans leur pays. Si on avait fait alors ce que prescrivait le droit international, si un des traités, c'est-à-dire si on avait livré les fuyards à la Russie, on aurait épargné à l'Europe une mer de sang et de larmes.

» Issue d'une telle origine, l'émigration polonaise, quoique divisée, selon l'habitude sarmate, en plusieurs partis et factions, n'a pas cessé de se fixe surtout en Angleterre, en France, en Belgique et en Suisse. Là, comme partout où elle s'arrête, elle formait un Etat dans l'Etat, d'une façon jusque là sans exemple. Le rôle qu'elle était destinée à jouer devait, sous plus tard, se trouver esquissé d'avance par l'entreprise du chef de bande Rousseau qui, en février 1834, fit tout à coup une incursion en Savoie. Dès lors et avec une naïveté digne de la démagogie polonaise, on prêchait dans les proclamations de ces corps francs la révolution absolutaire, l'insurrection en général sans but particulier, en un mot, la rebellion *pour elle-même*.

» Animée de cet esprit, l'émigration polonaise resta toujours en rapports intimes avec sa patrie, attirant de là, comme d'une source intarissable, tous les mécontens, tous les hommes en guerre avec le monde et avec eux-mêmes, toutes les forces propres et disposées à l'œuvre du bouleversement. Pour subvenir aux frais de la guerre civile qu'elle projetait, elle décrèta parmi les nobles Galiciens des contributions de guerre en forme et organisa, par de semblables moyens, en Galicie et dans le grand-duché de Posen ce soulèvement pseudo-national de 1846 à qui l'exaspération du vrai peuple, indigné de la perfidie de la noblesse rebelle, prépara, comme on sait, en Galicie, une fin aussi sanglante qu'égoïnin nuse.

» Par cette levée de boucliers qui devait être suivie de près du massacre de tous les Allemands dans Bromberg, l'émigration polonaise voyait payer au gouvernement d'Autriche et de Russie sa dette de reconnaissance pour la clémence et la mésricorde dont elle avait été l'objet en 1831 et depuis.

» Le soulèvement de 1846 n'avait été que le prélude. Le drame lui-même commence à la révolution de Paris du mois de février dernier. Dès lors, les émigrés polonais se montrent sous leur véritable jour, manifestant sans la moindre réserve la mission politique qu'il se sont donnée.

» Notre intention n'est pas d'écrire l'histoire de la part que les révolutionnaires de la Pologne ont prise aux funestes événemens de 1848. Nous nous bornerons à reproduire quelques traits du tableau qui suffiront à caractériser leur activité.

» A peine l'insurrection eut-elle triomphé à Berlin au mois de mars de l'année dernière, que nous y voyons l'amnistie obligée en faveur de tous les Polonais condamnés pour crime de haute trahison et de rébellion. Nous voyons une véritable migration de peuples partir de France et de Belgique et se diriger sur l'Orient. L'émigration polonaise refluе en masse vers les provinces de la Pologne prussienne. Les directions des chemins de fer font transporter gratuitement ceux qui sont dépourvus de moyens pécuniaires. Le libéralisme allemand qui, de tout temps, a confondu l'enthousiasme polonais pour les intérêts des autres nations avec l'enthousiasme patriotique, salue le passage de ces ennemis par des acclamations qui ne sont que répétées à chaque station. Mais ceux-ci ne dissimulaient plus, chemin faisant, leur mépris sans bornes pour les Allemands en général ni leur haine contre la population allemande du duché de Posen en particulier.

---

(1) Allusion à l'état des *assassins (hatchichins)*, royaume dans l'histoire de la Syrie du XIIe et XIIIe siècle